



Affaire suivie par

Corinne MARTIN

Tél. : + 33 5 61 55 89 56

Corinne.martin@univ-tlse3.fr

Décision n° 2019-JPV-730

**Calendriers et Procédures
des opérations d'inscriptions
administratives pour l'année
universitaire 2019-2020**

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L841-5, L712-2, L612-1, L612-3, D612-1-1 à D612-30, D612-2 à D612-8 ;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment ses articles 11 et 50 ;
- Vu la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant le professeur Jean Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu la délibération 2019/CFVU/026 de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 21 mai 2019 portant proposition du calendrier des opérations des inscriptions administratives ;

Considérant que « Sous réserve des dispositions de l'article D. 612-1-9 (du Code de l'éducation)¹, le président de l'université fixe les périodes et les modalités des opérations d'inscriptions administratives² »;

Considérant que l'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé, d'un dossier personnel dont la composition est définie par le chef d'établissement en application des dispositions générales arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires.³

DÉCIDE

Article 1 : Calendrier des opérations d'inscription administratives à l'IUT de Toulouse – Auch- Castres

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront en ligne du 8 juillet au 26 septembre 2019 pour l'année universitaire 2019-2020.

¹ Relatif aux inscriptions via la plateforme Parcoursup

² Article D612-6 du Code de l'éducation

³ Article D612-4 du Code de l'éducation

Article 2 : Calendrier des opérations d'inscription administratives à la Faculté Sciences et Ingénierie (FSI) et à la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH)

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant en ligne ou en présentiel sur la chaîne d'inscription :

1 ^è A n n é e	LICENCE 1ERE ANNEE		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA PARCOURSUP *(dates imposées par Parcoursup) >du 08/07 au 19/07 pour les étudiants admis du 15/05 au 15/07* >du 26/08 au 27/08 pour les étudiants admis au-delà du 15/07* >du 26/08 au 06/09 pour les étudiants admis au-delà du 26/08* POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION du 08/07 au 19/07 et du 26/08 au 30/08 POUR LES ETUDIANTS EN DOUBLE INSCRIPTION CPGE du 26/08 au 13/09	
	INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA UNE DAP	du 26/08 au 06/09
	DEUST 1ERE ANNEE		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA PARCOURSUP du 08/07 au 30/08	
2 ^è A n n é e	LICENCE 2EME ANNEE		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 19/07 pour les étudiants admis avant le 19/07/2019 >du 26/08 au 30/08 pour les étudiants admis après le 19/07/2019
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 30/08
	INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 26/08 au 06/09	
DEUST 2EME ANNEE			
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION du 08/07 au 30/08	
3 ^è A n n é e	LICENCE 3EME ANNEE – LICENCES PROFESSIONNELLES		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 19/07 pour les étudiants admis avant le 19/07/2019 >du 26/08 au 30/08 pour les étudiants admis après le 19/07/2019
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 30/08
INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 26/08 au 06/09		
4 ^è A n n é e	MASTER 1ère ANNEE		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	du 08/07 au 19/07 sauf dérogation donnée pour admission tardive (liste d'attente)
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 30/08
INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 26/08 au 06/09		
5 ^è A n n é e	MASTER 2EME ANNEE		
	INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ECANDIDAT	>du 08/07 au 19/07 pour les étudiants admis avant le 19/07/2019 >du 26/08 au 30/08 pour les étudiants admis après le 19/07/2019
		POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION	du 08/07 au 13/09
INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES ETUDIANTS ADMIS VIA ETUDES EN FRANCE du 26/08 au 13/09		
UPSITTECH 1^{ère}, 2^e et 3^e ANNEE			
INSCRIPTION A LA CHAINE (BU SCIENCES)	POUR LES NOUVEAUX ETUDIANTS du 26/08 au 13/09 Listes communiquées par la direction du département		
INSCRIPTION EN LIGNE	POUR LES ETUDIANTS EN REINSCRIPTION du 26/08 au 13/09		

Article 3 : Calendrier des inscriptions administratives en Santé : Médecine, Dentaire et Pharmacie

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant essentiellement en ligne sauf cas particuliers répertoriés ci-dessous :

	Médecine	Dentaire	Pharmacie
1^e Année	PACES 1^{re} inscription PACES : - étudiants admis via Parcoursup: inscription en ligne du 8/07 au 19/07 - pour les autres étudiants : du 26/08 au 30/08 : inscription à la chaîne (original des notes bac ou titre équivalent et autorisation d'inscription) Doublants PACES: inscription en ligne du 15/07 au 19/07 Doublants sur dérogation et Triplants : inscription en ligne du 26/08 au 30/08		
2^e Année	DF6SM2 Inscription en ligne: du 15/07 au 19/07 Doublants : inscription en ligne du 16/09 au 20/09 Passerelle : inscription à la chaîne du 26/08 au 30/08 (avec autorisation d'inscription)	DF6SO2 Inscription en ligne : du 15/07 au 19/07 Doublants : inscription en ligne du 22/07 au 13/09	DF6SP2 Inscription en ligne: du 15/07 au 19/07 Doublants / enjambeurs : inscription en ligne du 09/09 au 13/09 Passerelle : inscription à la chaîne du 26/08 au 30/08 avec autorisation d'inscription
3^e Année	DF6SM3 Inscription en ligne: du 10/07 au 20/09 Doublants : inscription par le web du 16/09 au 20/09 Passerelle : inscription à la chaîne du 26/08 au 30/08 (avec autorisation d'inscription)	DF6SO3 Inscription en ligne (doublants inclus) : du 11/07 au 13/09	DF6SP3 Inscription en ligne: du 11/07 au 13/09 Passerelle : inscription à la chaîne du 26/08 au 30/08 avec autorisation d'inscription Doublants : inscription en ligne du 09/09 au 13/09 Licences Professionnelles Inscription en ligne: du 26/08 au 13/09
4^e Année	DFASM1 Inscription en ligne: du 10/07 au 12/09 Transfert ou passerelle : à la chaîne d'inscription du 26/08 au 06/09 (avec autorisation d'inscription) Master 1 Ethique : du 08/07 au 30/09	DFASO1 Inscription en ligne (doublants inclus) : du 11/07 au 13/09	DFASP1 Inscription en ligne du 11/07 au 13/09 Doublants/enjambeurs : inscription en ligne du 11/07 au 13/09 UE MASTER 1 A la faculté de Pharmacie : Mi octobre Pharmacie-cours-ue@univ-tlse3.fr (autorisation d'inscription) DNO 1^{re} année A la chaîne d'inscription : du 26/08 au 06/09
5^e Année	DFASM2 Inscription en ligne: du 10/07 au 12/09 Transfert ou passerelle : à la chaîne d'inscription du 26/08 au 06/09 (avec autorisation d'inscription)	Masters - Rattachés à la faculté de Médecine Rangueil : inscriptions à la faculté de Médecine Rangueil du 16/09 au 08/11 - Rattachés à la faculté de Médecine Purpan : inscription en ligne du 10/07 au 12/09	DFASO 2 Inscription en ligne (doublants inclus) : du 11/07 au 13/09 DFASP2 Inscription en ligne: du 11/07 au 13/09 Doublants : inscription en ligne du 11/07 au 13/09 M2 Inscription en ligne : du 26/08 au 13/09 DNO 2^{de} année Inscription en ligne: du 11/07 au 13/09
6^e Année	DFASM3 Inscription en ligne : du 10/07 au 12/09 Transfert ou passerelle : à la chaîne d'inscription du 26/08 au 06/09 (avec autorisation d'inscription)	6^{ème} année Inscription par le web (doublants inclus) : du 11/07 au 13/09	INTERNES (DES) Inscription à la faculté de Pharmacie, bureau du 3 ^{ème} cycle 01/10 au 29/11 : pharmacie.orsp@univ-tlse3.fr (attestation de réussite du DFASP pour les nouveaux internes) 3^{ème} cycle court industrie ou officine + THESE Inscription en ligne du 11/07 au 13/09 DU A la chaîne d'inscription : du 26/08 au 13/09 (sans étudiants + autorisation d'inscription)
7^e Année	Inscription à la faculté de médecine PURPAN : Internes - DES - DESC 1 ^{re} année : du 02/09 au 31/10 Internes 1 ^{re} année promotion 2019 : du 07/10 au 18/10 DESC (inscription post internet) : du 04/11 au 29/11 Formalités détaillées sur www.medicine.univ-tlse.fr (Etudes/Inscriptions/Rattachement administratif à Purpan) Inscription à la faculté de médecine RANGUEIL : DES médecine générale : - 1 ^{re} année : du 09/09 au 11/10 - 2 ^{de} et 3 ^{de} années : du 09/09 au 25/10 Thèse médecine générale : du 09/09 au 29/11 DES biologie médicale : du 09/09 au 25/10 DU/DIU/CAPACITES : du 09/09 au 29/11 Formalités détaillées sur www.medicine.univ-tlse.fr (Etudes/Inscriptions/Rattachement administratif à Rangueil)	THESE Inscription en ligne: du 11/07 au 13/09 DES Prendre rendez-vous à la scalotité de la faculté de chirurgie dentaire : 05 52 17 29 32 des@univ-tlse3.fr à partir du 01/10 au 25/10 CES Inscription du 01/12 au 03/12 à la faculté dentaire DU Inscription du 01/10 au 25/10 au service de la formation continue ou à la faculté de Dentaire (si étudiant inscrit en 2 ^{ème} année, en thèse ou en DES)	
8^e Année			
9^e Année			
10^e Année			

Article 4 : Calendrier des opérations d'inscriptions administratives en Santé : Cursus Paramédicaux et Maïeutique :

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant en ligne pour tous les étudiants sauf en 1^{ère} année d'orthophonie, d'orthoptie, de psychomotricité et de IPA audioprothésiste :

	ORTHOPHONIE	ORTHOPTIE PSYCHOMOTRICITE AUDIOPROTHESISTE	MAÏEUTIQUE	IFSI	D.E. IPA
1 ^e Année	1^{ère} année Inscription à la chaîne : du 18/07 au 19/07 et du 26/08 au 30/08 - original du relevé de notes ou diplôme du baccalauréat, - autorisation d'inscription	1^{ère} année Inscription à la chaîne * du 18/07 au 19/07 et du 26/08 au 30/08 - original du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat, - autorisation d'inscription		1^{ère} année Inscription en ligne du 08/07 au 13/09 (2 ^e) 1-Inscription à l'IFSI 2 ^e -Inscription administrative à l'Université	1^{ère} année Inscription à la chaîne (étudiants en formation initiale) : du 18/07 au 19/07 et du 26/08 au 30/08 Autorisation d'inscription
2 ^e Année	2^{ème} année Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09	2^{ème} année Réinscription en ligne * du 08/07 au 13/09	DF6SMa2 Primants : Ecole de Sages-Femmes Doubtants : réinscription en ligne du 09/09 au 13/09	2^{ème} année Réinscription en ligne : du 26/08 au 30/09	2^{ème} année Réinscription en ligne (étudiants en formation initiale) * du 08/07 au 13/09
3 ^e Année	3^{ème} année Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09	3^{ème} année Réinscription en ligne * du 08/07 au 13/09	DF6SMa3 Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09	3^{ème} année Réinscription en ligne : du 26/08 au 30/09	
4 ^e Année	4^{ème} année Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09		DFASMa1 Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09		
5 ^e Année	5^{ème} année Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09		DFASMa2 Réinscription en ligne : du 08/07 au 13/09		

Article 5 : Calendrier des opérations d'inscriptions administratives en Doctorat de Sciences :

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant en ligne ou en présentiel au service de la scolarité troisième cycle :

1^{ère} année de doctorat

Inscriptions à la Scolarité 3^{ème} Cycle SCIENCES

du 2 septembre au 25 octobre 2019

<http://www.univ-tlse3.fr/inscriptiontroisiemecycle>

Dépôt des dossiers l'après-midi de 13 h à 15 h 45 sauf le mercredi

2^{ème} et 3^{ème} année de doctorat

du 10 juillet au 30 septembre 2019

<http://www.univ-tlse3.fr/inscriptiontroisiemecycle>

rubrique inscription 2^{ème} et 3^{ème} année

Réinscription en ligne

4^{ème} année de doctorat et au-delà

Inscriptions à la Scolarité 3^{ème} Cycle SCIENCES

<http://www.univ-tlse3.fr/inscriptiontroisiemecycle>

du 8 au 19 juillet 2019

et du

du 29 août au 15 novembre 2019

Dépôt des dossiers l'après-midi de 13 h à 15 h 45 sauf le mercredi

ou envoi du dossier par courrier postal (voir adresse ci-dessous)

Article 6 : Calendrier des opérations d'inscription administratives à l'IUT de Tarbes

Les opérations d'inscriptions administratives s'effectueront selon le calendrier suivant en ligne ou en présentiel :

DUT		
1 ^{ère} année	Inscription en ligne	<p>Pour les étudiants admis via Parcoursup</p> <p>Du 08/07/19 au 19/07/19 pour les candidats admis confirmés avant le 15/07</p> <p>Du 20/07/19 au 27/08/19 pour les candidats admis confirmés après le 15/07</p> <p>Du 27/08/19 au 08/09/19 pour une admission après le 27/08</p> <p>Réinscription (redoublant) du 17/07/19 au 25/07/19</p>
	Inscription en présentiel	<p>Cas particuliers (GMP Gelpi, Retour césure, autres cas...)</p> <p>Du 08/07/19 au 24/07/19</p> <p>Du 27/08/19 au 08/09/19</p>
2 ^{ème} année	Inscription en ligne	Réinscription Du 17/07/19 au 25/07/08
	Inscription en présentiel	Réorientation nouveaux inscrits en S3 Du 08/07/19 au 24/07/19

Licences professionnelles		
LP	Inscription en ligne	<p>Pour les étudiants admis via Ecandidate</p> <p>Du 08/07/19 au 24/07/19 pour les candidats admis avant le 20/07</p> <p>Du 25/07/19 au 26/08/19 pour les candidats admis confirmés après le 20/07</p> <p>Du 26/08/19 au 08/09/19 pour une admission après le 26/08</p>
	Inscription en présentiel	<p>Cas particuliers (Relations Internationales, Candidats hors Ecandidate, Campus France)</p> <p>Du 08/07/19 au 24/07/19</p> <p>Du 26/08/19 au 08/09/19 (jusqu'au jour de rentrée de la formation pour les Campus France)</p>

DU	
DUETE	Inscription faite par l'administration à partir du 8/07 après réunion de départ
DU PFST	Inscription en présentiel à l'arrivée des étudiants mi-novembre

Article 7 : Première inscription en 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES) : choix du site

La formation est proposée sur trois sites : Purpan, Ranguel, rue des maraîchers. L'affectation sur l'un de ces sites s'effectue de manière aléatoire lors du traitement informatique de l'inscription administrative. Aucune dérogation ne sera accordée sur la chaîne d'inscription.

Article 8 : Paiement des droits de scolarité et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

L'inscription est subordonnée au paiement des droits de scolarité. La contribution de vie étudiante et de campus devra préalablement être acquittée auprès du CROUS. Les personnes exonérées de cette contribution devront produire un justificatif de celle-ci.

Article 9 : Inscription pédagogique

À l'issue de l'inscription administrative, l'inscription pédagogique est obligatoire. Elle s'effectue au service de scolarité ou au secrétariat pédagogique de la formation préparée.

Article 10 : Inscription hors-délai / dossier incomplet

Les inscriptions ne pourront pas être autorisées en cas de demande hors-délai ou en cas de dossier incomplet.

Article 11 : Remboursement des droits d'inscription

Le remboursement des droits d'inscription est possible sur demande lorsque :

- l'étudiant.e change de situation sociale (devient boursier.ère⁴) ;
- l'étudiant.e annule son inscription au motif qu'il ou elle est admis.e dans une filière sélective ;

Toute demande de remboursement des droits d'inscription doit parvenir par écrit à la Scolarité générale/DEVE accompagnée des pièces justificatives impérativement avant le **31 octobre 2019 à 17h00**.

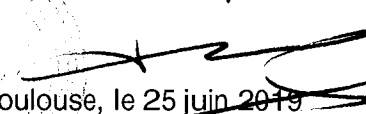
Article 12 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 13 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités.

Il est affiché dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.



Fait à Toulouse, le 25 juin 2019

Professeur Jean-Pierre VINEL

⁴ Article R719-49 du code de l'éducation